

PERIGNY, le 5 février 2004

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. - 7, rue A. Bergès
17184 PERIGNY CEDEX
Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19
Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Levée Surgères

Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées,

Le fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Surgères a été suspendu par arrêté préfectoral du 26 décembre 2002.

Par transmission du 18 mars 2003, l'exploitant déclarait le lancement des essais à chaud après réalisation des travaux de mise en conformité, conformément à l'art. 2 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002.

Par transmission du 7 août 2003, l'exploitant a présenté les résultats d'analyse des rejets atmosphériques. Cependant, les métaux lourds n'ayant pas été mesurés, une nouvelle campagne de mesures a donc été engagée et les résultats nous sont parvenus le 26 janvier 2004. Il manque encore la mesure des COT, mais compte tenu des autres résultats, il y a lieu de penser que ce paramètre est conforme, ce qui devra être confirmé par les prochaines mesures.

D'ailleurs, les métaux lourds ont été mesurés par référence à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 qui n'est applicable qu'après le 28 décembre 2005.

L'examen du dossier et une visite des lieux fait apparaître que les dispositions des art. 9, 11 et 13 de l'arrêté préfectoral du 12 mars 2002 sont respectées. Les résultats des essais sont reportés dans l'annexe ci-jointe.

En conséquence, la suspension peut être levée.